



Distr.
GENERALE

S/8304

20 décembre 1967

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 DECEMBRE 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la résolution 2307 (XXII)*, relative à la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, que l'Assemblée générale a adoptée à sa 1629ème séance plénière, le 13 décembre 1967.

En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale, au paragraphe 4 du dispositif, "attire encore une fois l'attention du Conseil de sécurité sur la grave situation qui règne en Afrique du Sud et dans toute l'Afrique australe et invite le Conseil à reprendre l'examen de la question de l'apartheid en vue d'assurer une application totale de ses résolutions et d'adopter des mesures plus efficaces afin de mettre un terme à la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine".

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire général,

(Signé) U THANT

* Voir A/RES/2307 (XXII)